

VILLE DE LA VERRIÈRE

Barbecues interdits à l'Étang des Noës



Pour des raisons de sécurité et de respect de la réserve naturelle, suite à de récentes infractions, il est rappelé que les barbecues et feux au sol ne sont plus autorisés à l'Étang des Noës.

Consultez la liste des lieux autorisant les barbecues sur le site :
<https://www.sortir-yvelines.fr/Zoom-sur/parcs-barbecue-yvelines>